

# COMPTE RENDU REUNION du Conseil Municipal du 09 novembre 2017

**Présents** : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BONNARD Paul, BABOLAT Coraline, DURAND Maël, JACQUEMIN Emilie et LASSEIGNE Paul.

Excusés : JANIN Éric et JOUX Alexandre

Absent : GIRAUD Sylvain

**Secrétaire** : Madame BABOLAT Coraline a été élue secrétaire de séance.

## **1 - APPROBATION du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et du montant de l'Attribution de Compensation.**

Le Conseil municipal, APPROUVE le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation du rapport définitif de la CLECT ainsi que le montant de l'Attribution de Compensation fixé par ce rapport et qui s'élève à **29 182,22 euros pour la Commune.**

## **2 - modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain**

LE CONSEIL MUNICIPAL, EMET un avis FAVORABLE à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et PRECISE que la date d'effet des statuts modifiés sera le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **3 - Accord sur l'adhésion de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain au Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents, en charge de la GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Le conseil municipal se prononce en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain au SR3A, Syndicat de la rivière d'Ain aval et de ses affluents.

## **4 - concours du receveur municipal – attribution d'indemnité**

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, et lui accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Soit la somme de 270,11 € pour l'année 2017.

## **5 – Admission en non-valeur**

Les admissions en non-valeur sont acceptées à l'unanimité comme suit :

235,70 € au compte 6541 du budget assainissement, et 402,74 € au compte 6541 du budget eau.

## **6 – Virement de crédit – Service EAU :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'admission en non-valeur pour un montant de 402,74 € à inscrire au compte 6541 du budget eau, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit comme suit :

**Le Conseil Municipal, APPROUVE** le virement de crédit indiqué ci-dessous :

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
<b>En FONCTIONNEMENT</b>			
61521	Entretien et réparation bâtiments publics	- 405,00 €	
6541	Admission en non-valeur	+ 405,00 €	

## **7 – Acceptation d'un don :**

Le conseil municipal accepte un don de 800 €.

## **8 – Modification du règlement du cimetière :**

Le règlement du cimetière est modifié (columbarium et jardin du souvenir). Il est consultable en mairie.

## **9 – Travaux de voirie – acceptation devis :**

Le chemin « sous Groin » sera élargi et stabilisé pour un montant de 5782 € HT. Les travaux seront réalisés par l'entreprise FAF TP.